



FICHE PROGRAMME

2022-2023

ART FLORAL

SAINT-MARTIN-LE-VINOUX

MERCREDI 14H À 16H ET DE 17H À 19H

Maison des Moais - Salle Giacometti 38950 ST MARTIN LE VINOUX

Date	Thème	A apporter
05 octobre	" Parure " Confection d'un présent fleuri	Découverte du support de l'année
09 novembre	" Quand l'automne s'installe " Réalisation d'une suspension	Pas le support de l'année mais une dizaine de feuilles colorées d'automne
07 décembre	" Spectacle féerique " Mise en scène d'une fleur d'exception	Le support de l'année
04 janvier	" Jeux de lignes " Style moderne et épuré.	Le support de l'année
01 février	" L'Amour au fil des pages " Mise en beauté d'un livre	J'apporte un vieux livre de 21 CM/13 CM et 4,5 CM d'épaisseur, une règle et un cutter.
01 mars	" Tourbillons " Travail de courbes	Le support de l'année
05 avril	" Bouquet précieux " Réalisation d'un bouquet main.	Rien
03 mai	" Boisé " Réalisation d'un centre de table allongé.	Rien
07 juin	" Voyage " Création et invitation aux vacances.	1 support de mon choix et une ou des décorations en lien avec le thème.

RESPECTEZ LES CONSIGNES SANITAIRES EN VIGUEUR DANS LES LOCAUX

Matériel à apporter à chaque atelier :

Sécateur, couteau à lame, ciseaux, pince coupante, torchon, tablier, éponge, toile cirée de ±1m x 1m, règle, agrafeuse + agrafes, cutter + lames, crayon + papier, appareil photo, un contenant pour le transport de vos compositions.

Inscriptions	Marie-Hélène RENAUD 06 03 03 31 17	contact@floriscola.fr
Animateur Floriscola	Dominique FERRIER 06 75 67 39 99	
Responsable Floriscola	Commission activités	07 49 22 86 58

TARIFS	MODALITÉS
Adhésion Floriscola : 10 €	A régler lors de la 1 ^{ère} inscription à Floriscola (différent du chèque Atelier et du chèque Support) à retourner avec vosre fiche d'inscription et vosre fiche d'adhésion dûment remplies. La carte de membre de l'Association vous sera adressée par courriel ou courrier.
Support de l'année : 5 €	"Nouveau support" À régler lors du 1er atelier
Prix unitaire de l'atelier : 30€	Le règlement devra être effectué impérativement 15 jours avant la date du premier atelier, puis d'un atelier pour le ou les suivants. Mentionner le lieu, la date de l'atelier au dos du chèque. L'inscription sera validée seulement à la réception du chèque
Adhésion Association Familiale à régler lors du 1^o atelier	
Chèque(s) de(s) l'atelier(s) à établir à l'ordre de l'Association Familiale de St Martin le Vinoux.	
Chèques adhésion et support à établir à l'ordre de Floriscola à remettre ou à expédier à Marie-Hélène RENAUD 12, rue de Poisat 38320 EYBENS	

En cas d'empêchement, prévenir minimum 15 jours avant l'atelier, passé ce délai il n'y aura pas de remboursement, vous pourrez soit vous faire remplacer, soit récupérer vos fleurs.